Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés

Liwio SARL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
Siége social 68, rue de Silly – 92100 Boulogne-Billancourt

COMM... E...
01 DEC. 2010
DEPOT N° 35558

Siren 518 685 540

RCS Nanterre

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/09/2010 à 11h

L'an deux mille dix

Le vingt quatre septembre

À onze heures.

Les associés de la société Liwio SARL au capital de 30 000 euros divisés en 3000 parts sociales, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt - - 68, rue de Silly se sont réunis au dit siège.
L'assemblée est présidée par M. Aubert Rémi Gérant

Sont présents

- M. Aubert Rémi propriétaire de 1500 parts sociales
- Mme Le Moniès de Sagazan Alix propriétaire de 1500 parts sociales

Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 3000 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant

- Nomination d'Alix de Sagazan comme co-gérante de la SARL
- Le déplacement de la clôture de l'exercice social

Le président dépose sur le bureau les documents suivants

Les statuts de la société le rapport du gérant et les résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

Première résolution

La collectivité des associés décide de nommer Mme. Le Moniès de Sagazan Alix pour une durée 24 mois aux fonctions de gérant de la société Liwio au côté de Rémi Aubert (*Gérant*).

Mme Le Moniès de Sagazan Alix accepte. Elle déclare sur l'honneur n'être frappée d'aucune des incapacités ou des déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront dès lors exercées dans les conditions prévues par les lois et règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de modifier en conséquence l'art 8 des statuts cet art 8 sera dorénavant rédigé ainsi
« L'exercice social commence le 01/07 (date début) et se termine le 30/06 (date fin) de chaque année. Par exception, le premier exercice débutera à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et se terminera le 30/06/2011. Les opérations prévues à l'article 25 seront rattachées au premier exercice social. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Boulogne le 24/09/2010 - Le gérant

LIWIO SARL
68, rue de Silly
92100 Boulogne Billancourt
E-mail: contact@liwio.com